



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS est par les présentes donné que le Comité de démolition de la Ville de Dollard-des-Ormeaux tiendra une séance publique **le mardi 1^{er} février 2023 à 18 h 30** dans la Salle du conseil, au 12001, boulevard De Salaberry, afin d'étudier la demande d'autorisation de démolition de l'immeuble situé à l'adresse suivante :

43-57, boulevard Brunswick (lot 2 262 268)

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19) et aux dispositions du *Règlement R-2013-088 sur la démolition des immeubles*, **toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit**, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier de la municipalité.

Bureau de la greffière
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12 001, boulevard De Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7
svalois@ddo.qc.ca

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 17 janvier 2023.

SOPHIE VALOIS, greffière